

Conseil Municipal COMPTE-RENDU

Séance du LUNDI 30 OCTOBRE 2017 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Étaient présents :

Cl. RAFINESQUE – J. BERNARD - B. SANCHEZ – C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE – J. LEBEGUE - M.A. ALTIER- R. ROUX – A. DEPEYRE - G. MARCHAND –Th. SABATIER - B. RIGGIO – B. ROMANINI - JF. TRAMIER – V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET – Cl. COTTIN – C. FAURE - Y. CHETTOUH – F. BRUNA - M. LOPEZ -

Procurations : A. GARCIA à R. ROCHE - S. BASTET à M. LOPEZ - E. GAMBARO à F. BRUNA.

Absents Excusés :

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du procès-verbal du conseil municipal du 2 octobre 2017.

3/ APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du rapport définitif de la CLECT fixant le montant de l'Attribution de Compensation pour l'année 2017 à 965 974,24 €.

4/ NATURA 2000 - ACQUISITION DES PARCELLES M. BOUISSONNADE / ETS LAFARGE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour acquérir les parcelles de Monsieur BOUISSONNADE suivant le montant fixé par les domaines, soit 593 733 €.

5/ CONVENTION POUR LA GESTION DE LA ZONE HUMIDE DE « L'ILE VIEILLE » / CEN PACA,

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion de la zone humide de « l'Ile Vieille avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

6/ CONVENTION POUR LA GESTION DE LA ZONE HUMIDE DU « MARAIS DE L'ILE VIEILLE » / PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion de la zone humide du « Marais de l'Ile Vieille » avec le Parc Naturel Régional de Camargue.

7/ APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA CCRLP

Rapporteur : M. PEYRON

Approbation unanime du rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

8/ APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR RELATIF AU DECLASSEMENT PARTIEL DE L'IMPASSE DITE DE « LA BOTTE »

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du rapport du commissaire enquêteur relatif au déclassement partiel de l'impasse dite de « La Botte ».

9/ PLU – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLU

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord à la majorité pour approuver le bilan de concertation et l'arrêt du projet de PLU.
(4 abstentions : MM. LOPEZ et BASTET Mmes BRUNA et GAMBARO).

10/ CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET Mme BOUIRON – UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Madame Corinne BOUIRON concernant le raccordement et l'utilisation de l'eau potable.

11/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – CHEMIN DES HAUPARANS

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à demander un fonds de concours dans le cadre des travaux de réfection du chemin des Hauparans auprès de la CCRLP pour un montant de 77 776.87 € HT.

12/ LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'UN BIEN SANS MAITRE VACANT

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de bien sans maître vacant, situé sur le boulevard Séraphin Perrot, cadastré section I n°506.

13/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CHCM

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € au Cercle Haltérophile et culturiste Mondragonais dans le cadre du 40^{ème} anniversaire du club.

14/ CREATION DE POSTE – FILIERE TECHNIQUE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à créer deux postes d'adjoints techniques à temps non complet 25/35 heures à compter du 1^{er} janvier 2018.

15/ ENTREPRISE RETENUE SUITE A L'APPEL A CANDIDATURE - AMENAGEMENT PAYSAGER DU CENTRE ANCIEN

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour désigner les trois entreprises répondant aux critères d'attribution dans le cadre du marché à procédure adaptée restreinte relatif à l'aménagement paysager du centre ancien. Il s'agit de :

- SRV BAS MONTAL SA BRAJA,
- EIFFAGE,
- EUROVIA.

16/ ENTREPRISE RETENUE SUITE A L'APPEL A CANDIDATURE - TRAVAUX RUE DE LA PAIX

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir l'entreprise Eiffage dans le cadre des travaux de la rue de la Paix.

17/ RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – FOURRIERE A VEHICULES,

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de service public pour la fourrière automobile avec la SARL ESCANDE.

18/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

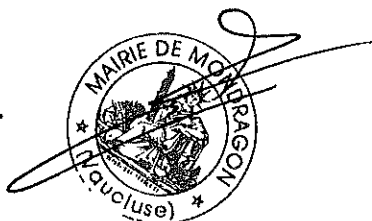
Rapporteur : M. PEYRON.

- Arrêté portant attribution de la concession trentenaire n°11 (4/6 places) Allée des Dahlias Cimetière Peyrafeux II à compter du 12 septembre 2017 à Mme Monique ARGELIER née BOUVIER au montant de 525 €.
- Arrêté décidant la révision d'un loyer d'un bien communal :
- ✓ Loyer du logement situé au 1^{er} étage de l'immeuble Impasse Henri Clariot occupé par M. Mme Robert GAU est maintenu à 530 €.
- ✓ d'un emplacement de parking couvert n°9 situé rue Anatole France occupé par Mme Nathalie REBOUL maintenu à 40 € à compter du 06 juillet 2017,

La séance est levée à 19h25.

Fait à MONDRAGON, le 31 octobre 2017.

Le Maire,
Christian PEYRON.



Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.